

MON DOCTEUR
ESTHÉTIQUE

CLINIQUE DIGITALE

- Des contre-indications existent, c'est pourquoi il est important que j'informe Docteur STUDIO AESTHETIC de tout antécédent médical, tel que :
- Des maladies auto-immunes (polyarthrite rhumatoïde, arthrite psoriasique, colite ulcéreuse, maladie de Crohn, lupus érythémateux, polyarthrite noueuse/sclérodémie/polymyosite, syndrome de Sjogren, maladie de Graves-Basedow, spondylarthrite ankylosante etc...)
- Des allergies, en particulier une hypersensibilité connue à l'acide hyaluronique.
- Une immunothérapie.
- Des symptômes inflammatoires ou infectieux (acné, boutons de fièvre, dermatite etc...) aux sites d'injection.
- Une propension à des cicatrices hypertrophiques.
- Tout traitement esthétique antérieur.
- Je dois informer si je suis enceinte ou si j'allaité, car le traitement avec l'acide hyaluronique est alors contre-indiqué.

J'ai informé le médecin de mes allergies connues, ainsi que mes traitements en cours, de mes antécédents pouvant contre indiquer le traitement. Je m'engage à suivre toutes les recommandations et les prescriptions du médecin et de l'informer de nouvelles prescriptions possibles.

Je suis satisfait(e) des informations communiquées. Mon consentement éclairé au traitement fait suite à cette information détaillée et suffisamment claire pour que je puisse arrêter mon choix. C'est donc en toute connaissance de cause que je consens à faire effectuer le traitement.

Il est convenu qu'un délai de 15 jours minimum peut être respecté entre la remise de ce document et le début du traitement. Il s'agit d'un délai de réflexion qui peut toutefois être réduit à votre demande expresse : vous devez simplement le stipuler par écrit au bas du devis avec votre signature.

Bien évidemment, l'acceptation de ce devis vous laisse libre d'interrompre votre traitement à tout moment.

Pour effectuer le traitement, votre médecin réserve les équipements nécessaires et l'absence à un rendez-vous fixé et non décommandé 48 heures à l'avance fera - sauf cas de force majeure documenté - l'objet d'une facturation du montant de la séance/intervention prévue.

Si vous avez moins de 18 ans, un accord parental ou du tuteur légal est nécessaire pour entamer le traitement. Le tarif intègre les honoraires médicaux et l'utilisation du matériel de la clinique.

L'absence de cotation de cet acte médical dans la nomenclature de l'assurance maladie explique qu'aucun remboursement n'est possible et qu'aucun arrêt de travail ne pourra être accordé pour cet acte à visée esthétique.

Devis établi en double exemplaire,
le

Médecin : MON DOCTEUR ESTHETIQUE
Signature :

Patient(e) :

Remise du devis

Devis reçu avant l'exécution de la prestation

Date :

Signature

Acceptation du devis

Devis accepté après réflexion

Date :

Signature